



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 JANVIER 2012

PROCES VERBAL

L'an deux mil douze, le dix huit du mois de janvier, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, légalement convoqué par le Président en exercice s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique ECHAROUX, Président.

PRESENTS :

BREUX – JOUY : Pascale BOUDART, Fernando RODRIGUES, Nicole GOMES-COELHO,

CORBREUSE : Marie Christine GUERIN, Christophe MAZOUÉ, Patricia MILLOCHAU,

DOURDAN : Anne BERTHELOT, Daniel CATALAN, Eric CHARRON, Jean-Pierre DELPOUVE, Jean-Jacques DULONG, Olivier LEGOIS, Christiane PATURAUD, Ségolène RUZIÉ, Brigitte ZINS,

LA FORET LE ROI : Thibaut AUBERGE, Philippe DJOURACHKOVITCH, Marie-Ange GANGNEBIEN,

LE VAL SAINT GERMAIN : Serge DELOGE,

LES GRANGES LE ROI : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Maryse DI MAIO, Patrick LEMANISSIER, Marie-Thérèse LEROUX,

ROINVILLE S/DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Yannick HAMOIGNON, Jean François THUMERELLE,

SAINT-CHERON : Brigitte ACEITUNO, Sophie D'AUX de LESCOUT Jean Pierre DELAUNAY, Jean-Marie GELÉ, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Marc HUDAULT,

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE,

SERMAISE : Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE, Gérard HAUTEFEUILLE,

1^{ère} convocation adressée le 13 décembre 2011

2^{ème} convocation et documents de travail transmis le 12 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 40

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe MAZOUÉ

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2011, adressé en son temps à chaque conseiller communautaire, n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

❖ DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au Président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Après avoir entendu l'énoncé de chacune des décisions, le conseil communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque conseiller communautaire en a reçu, en son temps, la liste détaillée.

❖ CONCESSION D'AMENAGEMENT VAUBESNARD (DOURDAN)

RAPPORTEUR : Dominique ECHAROUX Président,

Après avoir rappelé :

- la genèse du dossier et notamment toutes les délibérations prises par le conseil communautaire pour sortir la ZA de VAUBESNARD de la « zone rouge »,

- le point marquant qui a permis à la Communauté de Communes d'engager le processus que nous connaissons aujourd'hui, a été certainement l'assignation du propriétaire devant le « Tribunal de Grande Instance ». Cette procédure, inédite pour une CC a abouti à la désignation d'un ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE, lequel a pu régler les relations épineuses avec les fournisseurs de gaz, d'électricité, et effectuer les mises aux normes incendies et sécurité etc...

Après ce préambule, le Président aborde la situation actuelle et les pistes explorées pour redonner à cette zone - incontournable pour le devenir économique de notre territoire – le lustre nécessaire pour conserver les emplois existants et en apporter de nouveaux.

Rappelant aussi l'implication des partenaires de la CCDH :

. LE DEPARTEMENT, par les engagements pris par Monsieur BERSON Président du moment du CONSEIL GENERAL, qui, comprenant l'importance de cette zone pour le territoire communautaire avait programmé la réalisation du contournement NORD.

IL avait aussi participé à la signature du protocole liant la CCDH, l'EPFIF et ESSONNE AMENAGEMENT.

. L'EPFIF a, après une expertise foncière, engagé des négociations pour se rendre acquéreur des parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération et ainsi mobilisé des fonds importants de l'ordre de 323 000 € afin d'acquérir des terrains d'une superficie de 23 520 m².

Par ailleurs, L'EPFIF a également préconisé et réalisé un audit environnemental (étude historique pollution) et un diagnostic de l'état du bâti : diagnostic amiante et sécurité incendie.

. ESSONNE AMENAGEMENT a réalisé d'une part, des études préalables de faisabilité pour maintenir COBHAM en place ou dans des bâtiments neufs et accueillir de nouvelles entreprises, et d'autre part, des simulations d'aménagement des zones (espaces à construire, voiries, espaces verts, parking...). L'ensemble de ces éléments ont largement été abordés devant le présent conseil.

. LA SA VAUBESNARD, est aujourd'hui propriétaire de l'ensemble des bâtiments. Sa participation est indispensable à la réalisation de l'opération pour la réhabilitation des bâtiments à conserver.

Aujourd'hui, la conjoncture économique est difficile, il convient donc de s'orienter vers une participation des collectivités si on veut voir cette zone évoluer, s'adapter et réussir sa mutation.

Tous ces éléments - rappelés à la connaissance des conseillers communautaires – permettent d'imaginer qu'une CONCESSION D'AMENAGEMENT est la procédure la plus pertinente pour « sortir » de cette opération.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Brigitte ZINS, Eric CHARRON, Jean Jacques DULONG, Olivier LEGOIS, Ségolène RUZIÉ, il est proposé au conseil communautaire de gérer ce dossier en deux temps :

1) étape de ce jour : les conseillers communautaires décident de constituer la commission CAO spécifique, qui examinera les propositions des candidats lorsque la procédure sera définitivement mise en place.

2°) La commission de « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » dans sa séance de travail du 1^{er} février va examiner un projet de « CONCESSION D'AMENAGEMENT » qui sera ensuite soumis au débat du conseil communautaire du 15 février prochain.

Après les opérations de votes : SONT DESIGNES POUR LA CAO :

TITULAIRES : Bernard FICHET, Olivier LEGOIS, Dominique JAIN, Jeannick MOUNOURY, Jean Philippe POUQUET, Eric CHARRON, Jean-Pierre DELAUNAY, Marie Thérèse LEROUX,

SUPPLEANTS : Joël WOLCZYK, Marie-Ange GANGNEBIEN, Yannick HAMOIGNON, Thierry SIROU, Gérard HAUTEFEUILLE, Anne BERTHELOT, Jocelyne GUIDEZ, Ségolène RUZIÉ,

❖ **ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT VOTE DU BUDGET 2012**

RAPPORTEUR : Marie Thérèse LEROUX Vice présidente chargée des finances

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité autorisent l'engagement des dépenses et recettes, en attendant le vote du budget primitif 2012, prévu pour le 11 avril.

❖ **ADMISSION EN NON VALEUR 2011**

RAPPORTEUR : Marie Thérèse LEROUX Vice présidente chargée des finances

A la demande du Trésorier, il est demandé d'inscrire « en non valeur » la somme de 6 424,38 €; cette somme concernant les années 2008, 2009 et 2010 sont liées essentiellement au non paiement des journées « Accueil de loisirs ».

Il est rappelé que dorénavant le paiement se fait dès l'inscription et nous évitera par conséquent des non paiements importants.

❖ **DM n° 1 du BUDGET PRINCIPAL 2011- y compris montant de l'attribution de compensation 2011 –**

❖ **DM N° 1 du BUDGET ANNEXE HUDOLIA**

RAPPORTEUR : Marie Thérèse LEROUX Vice présidente chargée des finances

Ces documents budgétaires distincts sont examinés conjointement car bien évidemment ils sont liés.

Chaque conseiller communautaire a reçu en son temps, des tableaux détaillés qui laissent apparaître :

Pour la DM n° 1 BUDGET PRINCIPAL :

. section de FONCTIONNEMENT équilibrée à **53 781,09 €**

Pour la DM N° 1 HUDOLIA :

. section de FONCTIONNEMENT équilibrée à **- 37 382,68 €**

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Brigitte ZINS, Sophie d'AUX, les membres du conseil approuvent à l'unanimité ces deux décisions modificatives, ainsi que le tableau récapitulatif des versements aux communes, au titre de l'attribution de compensation de l'année 2011. Il convient de rappeler que ces versements sont strictement identiques à ceux versés en 2010.

L'ensemble des documents budgétaires figurent en annexe du présent procès verbal.

❖ LIGNE DE TRESORERIE 2012

RAPPORTEUR : Marie Thérèse LEROUX Vice présidente chargée des finances

Afin de faire face rapidement à des besoins de trésorerie, il y a lieu de renouveler notre ligne de trésorerie.

La consultation a mis en évidence l'offre de la CAISSE D'EPARGNE, détaillée ainsi :

<u>Montant</u> :	1 500 000 €
<u>Index</u> :	EONIA
<u>Marge</u> :	1,95 %
<u>Facturation des intérêts</u> :	Mensuelle sans capitalisation
<u>Indemnité de non-utilisation</u> :	0,20 %
<u>Commission d'engagement</u> :	1 000 €

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Dominique ECHAROUX, les membres du conseil communautaire autorisent l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 500 000 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE et charge le président de signer tous les documents y afférent.

❖ ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CIG « RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS »

RAPPORTEUR : Dominique ECHAROUX Président,

Depuis le 11 Juillet 2010, la reliure des actes administratifs doit se faire sous une forme très règlementée.

Pour réaliser ces reliures, il convient d'engager une procédure de « marché public ».

C'est pourquoi, il est proposé de se regrouper avec d'autres collectivités et plus particulièrement avec le CIG Grande couronne qui en a pris l'initiative.

Ainsi, le CIG Grande Couronne a constitué autour de lui « un groupement de commandes » qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, opération rendue obligatoire par le décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 (pour les actes administratifs) et l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret no 68-148 du 15 février 1968 (pour les actes d'état-civil).

Ce groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

À L'UNANIMITE, les membres du conseil communautaire décident d'adhérer au groupement de commande du CIG Grande Couronne et autorise le Président à signer

tous les documents y afférent : de la convention de groupement au règlement des factures s'y rattachant.

❖ HUDOLIA : INSTALLATION D'UNE VIDEO-PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Dominique ECHAROUX, Président

Le complexe ludique et sportif HUDOLIA, de part sa fréquentation quotidienne, présente des risques de sécurité tant pour les personnes que pour les biens ; C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'apporter un maximum de sécurité dans les locaux proprement dits mais aussi sur le parking, par le biais d'une installation vidéo.

Préalablement aux procédures de consultation, il convient de déposer en PRÉFECTURE, une demande d'autorisation.

Afin de nous aider à financer cette dépense, une demande de subventions est déposée au titre des fonds interministériels de prévention de la délinquance.

C'est l'objectif de la présente délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil.

RAPPEL DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

BUREAU (2ème et 4ème **mercredi** du mois)

Mercredi 25 janvier
Mercredi 8 février
Mercredi 22 février

COMMISSIONS :

DEVELOPPEMENT ECO	1 ^{er} FEVRIER 20 h 30
SPORT	7 FEVRIER 18 h 00

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 15 FEVRIER 2012	DOURDAN
Mercredi 7 MARS 2012	LA FORET LE ROI DOB
Mercredi 11 AVRIL 2012	LE VAL SAINT GERMAIN BP

Les séances se tiennent :

Le BUREAU

au siège - 08 h 30

Les COMMISSIONS

au siège, aux heures précisées

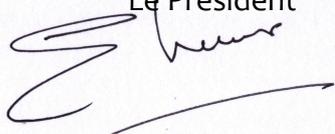
Le COMITE DE SUIVI HUDOLIA

HUDOLIA , aux heures précisées

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à 20 heures 30 dans les communes

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 22h 15

Le Président

Dominique ECHAROUX